
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2017 – 036 du 25 janvier 2017
portant renouvellement des membres du Conseil
d'Administration de l'Agence Nationale de la
Propriété Industrielle (ANAPI).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu** le décret n°2016-429 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat ;
- Vu** le décret n°2016-424 du 11 août 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail, de la Fonction publique et des Affaires Sociales ;

- Vu** le décret n°2016-421 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n°2010-262 du 11 juin 2010 portant approbation des statuts de l'Agence Nationale de la Propriété Industrielle (ANaPI) ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat,
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 décembre 2016,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont nommées membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de la Propriété Industrielle (ANaPI) pour un mandat de trois (03) ans renouvelable une fois, les personnes dont les noms suivent :

Président : **Monsieur Cocou César AKLOSSOU**, représentant le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat.

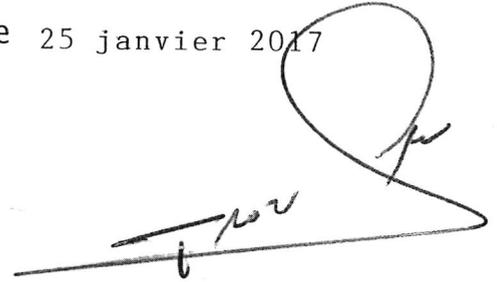
Membres :

- **Monsieur Elie SANTOS**, représentant le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat ;
- **Monsieur Latifou LAGNIKA**, représentant le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- **Monsieur Cossi Zéphirin DAAVO**, représentant le Ministre du Tourisme et de la Culture ;
- **Monsieur Cyrille HOUNDJE**, délégué du personnel de l'Agence Nationale de la Propriété Industrielle (ANaPI) ;
- **Madame Irénée Laure ADOUKONOU**, représentant le Président du Conseil National du Patronat-Bénin (CNP-Bénin) ;
- **Monsieur Miton François ADANDE**, Expert et Consultant en Propriété intellectuelle ; personne ressource.

Article 2 : Le Ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat est chargé de l'application du présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 janvier 2017

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et
des Finances, par intérim,



Marie Odile ATTANASSO

Le Ministre du Travail, de la Fonction
Publique et des Affaires Sociales,



Adidjatou MATHYS

Le Ministre de l'Industrie, du Commerce
et de l'Artisanat,



Lazare M. SEHOUETO

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 2 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MESGPR : 2 ; MEF : 2 ; MTFPAS : 2 ; MICA : 2 ; AUTRES MINISTERES : 17 ;
SGG : 4 ; INTERESSES : 7 ; JORB : 1.